

Le 24 mai 2018

Objet : Demande de documents

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 16 mai dernier, vous trouverez ci-joint les documents que nous avons trouvé concernant un descriptif de certain cours que vous avez fait dans le cadre de votre programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) 2005. Malheureusement, nous n'avons pas d'autres descriptifs pour l'année 2005.

Toutefois nous vous transmettons la Structure et caractéristiques du PFIPG qui a été créé en 2006, soit l'année après votre passage, suite à une révision importante qui avait été effectuée au PFIPG en 2006.

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information, tel qu'il appert de la note explicative jointe à cet effet.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles
et des communications,

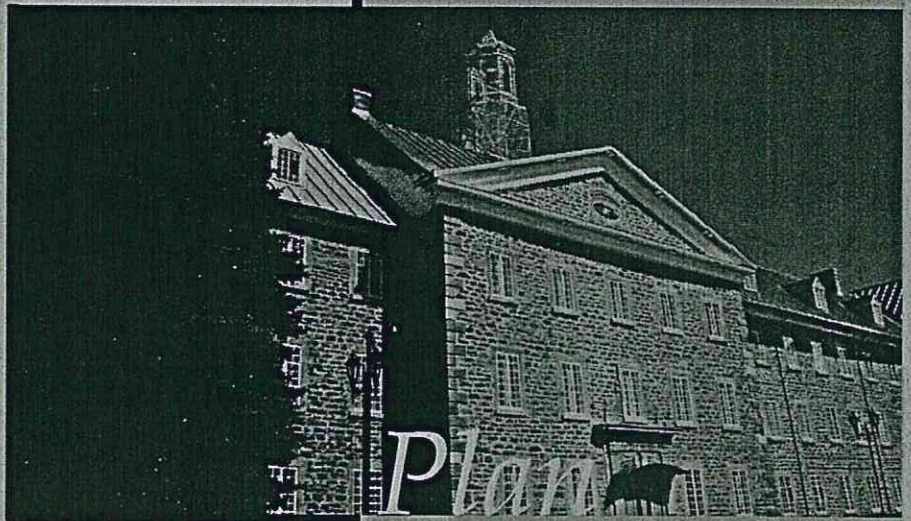
/ Original signé /
Pierre St-Antoine

PSTA/ep

p.j. (4)

École nationale
de **POLICE**
du Québec

Tir défensif Le pistolet



Plan
de cours

PGI-1026.2

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

CONCEPTION : Centre de l'expertise pédagogique et du développement de programmes (ENPQ)

© École nationale de police du Québec, 2006.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version du : 12 juin 2006

Référence : PGI-1026.2

Présentation

La formation *Tir défensif – Le pistolet* est un élément du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

Deux volets sont liés intrinsèquement à la compétence *Utiliser le pistolet de service*. Le premier volet touche les habiletés techniques liées à la manipulation du pistolet, au tir de précision, au tir de réaction et au tir barricadé. Le deuxième volet concerne l'évaluation des situations amenant le policier à utiliser ou non son arme de service.

La présente formation porte principalement sur le premier volet, c'est-à-dire le développement de connaissances, d'habiletés motrices et techniques, et d'attitudes nécessaires à la manifestation d'un comportement professionnel et à l'exécution du tir défensif.

Bien qu'abordés dans la présente formation, les apprentissages liés à l'évaluation des situations et à la manipulation sécuritaire de l'arme amenant le policier à recourir ou non à son arme seront traités et appréciés lors des activités policières et des évaluations finales du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

La Direction des formations initiales

Généralités

■ PRÉALABLES

- Être inscrit officiellement au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec.

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Cinq instructeurs de tir.
- Un officiel de sécurité.

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Les aspirants policiers.

■ DURÉE

28 heures 30 minutes (19 périodes de 1 h 30) réparties de la façon suivante :

- en classe : 6 h (dont 3 heures sur la sécurisation des armes à feu);
- en salle d'intervention physique : 1 h 30 min;
- en salle de tir : 21 h.

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- En classe : 18
- En salle d'intervention physique : 36
- En salle de tir : 18

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser le pistolet de service.	<ul style="list-style-type: none"> • Au complexe de tir. • En utilisant un pistolet et l'ensemble des équipements nécessaires au tir. • Sur une ligne de feu et à partir de parcours de tir. • En utilisant une arme de simulation. • À partir des directives et des règles de sécurité du complexe de tir. • À partir de la Loi sur les armes à feu. • À l'aide de documents didactiques et de référence. • À partir du processus méthodique de l'intervention policière. • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i>. • À l'aide d'un séminaire. • À l'aide de rétroactions. • À l'aide du rapport de progression des apprentissages.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Manifester un comportement professionnel.	1.1 Démonstration exemplaire de comportements et d'attitudes conformes aux valeurs professionnelles fondamentales de l'ENPQ 1.2 Respect en tout temps des directives de l'ENPQ 1.3 Application rigoureuse des règles de sécurité liées à l'arme à feu
2. Manipuler un pistolet.	2.1 Chargement initial sécuritaire du pistolet 2.2 Sortie adéquate du pistolet de l'étui 2.3 Exécution rapide des techniques de rechargement 2.4 Exécution efficace des techniques de désenrayage 2.5 Remise adéquate du pistolet à l'étui 2.6 Déchargement sécuritaire du pistolet
3. Effectuer des tirs au pistolet.	3.1 Application efficace des cinq principes fondamentaux du tir de précision 3.2 Démonstration claire des techniques du tir de réaction 3.3 Exécution efficace du tir à une main 3.4 Utilisation sécuritaire d'une barricade 3.5 Exécution appropriée d'une technique de balayage

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Effectuer l'entretien du pistolet de service.	4.1 Démontage correct du pistolet 4.2 Nettoyage approprié du pistolet 4.3 Remontage précis du pistolet 4.4 Validation adéquate du fonctionnement du pistolet
5. Apprécier sa progression pédagogique.	5.1 Intégration constante du processus méthodologique de l'intervention policière à l'autoévaluation régulière de ses performances 5.2 Reconnaissance de ses réactions devant des situations de stress en vue d'améliorer sa performance 5.3 Tenue régulière du rapport de progression des apprentissages

Contenu de la formation

■ LES VALEURS PROFESSIONNELLES FONDAMENTALES DE L'ENPQ

- Respect
- Intégrité
- Discipline
- Esprit d'équipe
- Responsabilité

■ DIRECTIVES DE L'ENPQ

- Règles générales de sécurité du complexe de tir
- Protocole de sécurité
- Procédure de transfert du pistolet entre deux personnes
- Procédure d'entreposage du pistolet
- Disposition des équipements et ceinturon

■ MANIPULATION DU PISTOLET

- Chargement initial
- Sortie du pistolet :
 - ↪ prise du pistolet à l'étui
 - ↪ contrôle sécuritaire de la main de support
 - ↪ sortie du pistolet en fonction de l'étui
 - ↪ application tactique de la sortie du pistolet :
 - ◆ le contact visuel sur la cible
 - ◆ le contrôle du doigt (détente ou châssis)
 - ◆ la sommation
 - ◆ la technique de balayage
 - ◆ réaction en fonction de la cible (« tire, tire pas »)
- Techniques de rechargement :
 - ↪ rechargement d'urgence
 - ↪ rechargement tactique
- Techniques de désenrayage des niveaux I et II
- Remise de l'arme à l'étui
- Déchargement sécuritaire

■ LE TIR DE PRÉCISION (15, 20 ET 25 MÈTRES)

- Les cinq principes fondamentaux du tir de précision :
 - ↪ la position du corps
 - ↪ la prise de l'arme
 - ↪ l'alignement des mires
 - ↪ la pression de la détente
 - ↪ le contrôle de la respiration

■ LE TIR DE RÉACTION (3, 5 ET 7 MÈTRES)

- Les principes du tir de réaction :
 - ↻ les principes de visée
 - ↻ la position du corps
 - ↻ la prise de l'arme à une main et à deux mains
 - ↻ la pression de la détente

■ L'UTILISATION D'UNE BARRICADE (10 MÈTRES)

- Le déplacement vers une barricade
- La position de tir par rapport à la barricade
- Les positions debout et à genoux
- L'engagement de la menace

■ LE TIR À UNE MAIN

- Tir avec la main dominante
- Tir avec la main de support
- Tir à la pénombre :
 - ↻ utilisation et alignement des mires au tritium
- Tir avec la lampe de poche

■ CONNAISSANCE DU PISTOLET

- Les pièces et les principes de fonctionnement
- La capacité balistique
- Le protocole d'entretien :
 - ↻ démontage, nettoyage et remontage
- Validation du fonctionnement

■ LA SÉCURISATION DES ARMES À FEU

- Connaissance générale des armes à feu
- Les types d'arme à feu
- Classification des armes
- Protocole de sécurisation d'une arme à feu

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise essentiellement à préciser le rôle de chacun des intervenants. Cette démarche s'inscrit dans une conception éducative visant le développement de compétences professionnelles et situe l'action de l'étudiant au centre de la formation.

Ainsi, les activités d'enseignement et d'apprentissage qui ont été élaborées visent d'abord l'action de l'étudiant et, en second lieu, le soutien apporté par l'instructeur dans les activités de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*) qu'il offre à l'étudiant.

Par ailleurs, les activités d'enseignement et d'apprentissage sont structurées de façon à permettre à l'étudiant de réinvestir constamment les apprentissages réalisés d'une activité à l'autre. Ainsi, bien que certaines activités d'enseignement et d'apprentissage poursuivent des objectifs bien précis, l'étudiant devra, en tout temps, percevoir et comprendre que l'action de tirer est un tout et non pas une fragmentation de la compétence. Cela explique qu'en général, une activité d'enseignement et d'apprentissage n'a que deux ou trois objectifs.

Notons qu'une épreuve de synthèse formative est intégrée à la présente formation et est intrinsèquement liée à la démarche didactique.

Dans un autre ordre d'idées, les activités d'enseignement et d'apprentissage de la présente formation se dérouleront dans un contexte de simulation propre à la salle de tir, qui ne représente pas nécessairement la réalité quotidienne du patrouilleur. Cette situation s'explique en raison des règles de sécurité liées à l'usage du pistolet. Il importe que l'étudiant comprenne cette situation afin qu'il soit en mesure de réinvestir les notions et les techniques du tir défensif (acquises au complexe de tir) dans le contexte de formation des activités pédagogiques et policières du programme.

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

Au cœur du développement de la compétence *Utiliser un pistolet de service*, on retrouve l'étudiant comme acteur principal de ses apprentissages. Tout au cours de la formation, l'étudiant devra apporter une attention particulière à l'analyse de sa performance. Apprendre à utiliser un pistolet est beaucoup plus que la simple reproduction et répétition de gestes moteurs et techniques. En ce sens, apprendre signifie que l'on comprend ce que l'on fait et que, forcément, nous sommes en mesure d'expliquer nos actions. Ainsi, le recours à la pensée critique, en regard à sa performance, occupera, chez l'étudiant, une partie essentielle dans le développement et l'acquisition de la compétence *Utiliser un pistolet de service*. C'est en ce sens que le rapport de progression des apprentissages devient un outil essentiel pour l'étudiant afin qu'il puisse réfléchir et suivre sa progression vers le développement et l'acquisition de la compétence.

L'étudiant sera donc invité à accorder une place très importante à l'analyse de sa performance par la tenue régulière de son rapport de progression des apprentis-

sages. Il sera également incité à multiplier des séances d'entraînement individuel, à l'aide de l'arme de simulation, afin de maximiser les apprentissages des techniques de manipulation sécuritaire du pistolet. Finalement, la lecture du précis de cours jouera aussi un rôle important, puisqu'il fait partie intégrante du développement de la compétence de la présente formation et permettra d'approfondir l'ensemble des éléments de contenu.

Compte tenu que l'apprentissage du tir est une discipline exigeante et que l'utilisation de l'arme est liée généralement à une agression physique grave pouvant causer des torts considérables à la vie d'un policier ou d'un citoyen, rigueur, discipline, présence d'esprit et de corps sont des qualités essentielles à développer.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Le rôle de l'instructeur se présente comme étant un rôle d'accompagnateur de la progression pédagogique de l'étudiant. L'essence même de son intervention pédagogique se retrouve donc dans ses activités de « *coaching* ». Il doit d'abord observer la performance de l'étudiant et l'amener à réfléchir et à comprendre les actions qu'il pose. Ensuite, il guide l'étudiant vers la recherche de solutions et de corrections dans l'apprentissage progressif de la discipline.

L'instructeur se doit donc de fournir systématiquement un *feedback* sur la performance observée. Qu'il soit communiqué verbalement ou par le biais des grilles d'appréciation formative, ce *feedback* est essentiel à l'étudiant afin de lui permettre de progresser dans ses apprentissages.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
Salle de classe, durée : 2 périodes			
1	ACCUEIL (PRÉSENTATION DE L'INSTRUCTEUR ET DES ÉTUDIANTS) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir un climat favorable à la relation pédagogique. ▪ Communiquer ses attentes concernant la formation. 	20 min	--
2	PRÉSENTATION DE LA FORMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître l'ensemble des objectifs, des standards et des exigences de la formation. ▪ Présenter les outils d'appréciation formative, d'évaluation finale et la documentation. 	10 min	1, 2, 3, 4, 5
3	L'ARME DE SIMULATION (ARME BLEUE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démystifier l'usage de l'arme à feu. ▪ Expliquer le fonctionnement et le mécanisme de l'arme de simulation. ▪ Exécuter des techniques de manipulation de l'arme de simulation. ▪ Exécuter la technique de transfert du pistolet à une autre personne. 	90 min	1, 2, 5
4	LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU TIR DE PRÉCISION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les principes fondamentaux nécessaires à l'exercice du tir de précision. 	1 h	1, 3, 5
Salle de tir, sortie 1, durée : 2 périodes			
5	LE PROTOCOLE DE SÉCURITÉ EN SALLE DE TIR <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer le protocole de sécurité. ▪ Utiliser les équipements appropriés à l'exercice du tir. 	35 min	1, 5
6	LE TIR DE PRÉCISION, TIR À SEC <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la sortie du pistolet; ✓ la pression de la détente; ✓ le retour à l'étui du pistolet. 	10 min	1, 2, 3, 5
7	LE TIR DE PRÉCISION, TEMPS LIBRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manipuler un pistolet. ▪ Expérimenter le tir de précision en appliquant les principes fondamentaux sur une cible à 15 mètres. 	1 h 15 min	1, 2, 3, 5

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
8	L'ENTRETIEN DU PISTOLET <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. 	60 min	1, 4, 5

Salle d'intervention physique, durée : 1 période

9	LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU TIR DE PRÉCISION <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les principes fondamentaux nécessaires à l'exercice du tir de précision. 	30 min	1, 2, 3, 5
----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	------------

10	LES TECHNIQUES DE MANIPULATION DU PISTOLET <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les techniques de désenrayage à l'aide de l'arme de simulation. ▪ S'initier aux techniques de sortie et de retour à l'étui de l'arme. ▪ Se familiariser au chargement et au déchargement sécuritaire. 	60 min	1, 2, 5
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	---------

Salle de tir, sortie 2, durée : 2 périodes

11	LES TECHNIQUES DE DÉSENRAYAGE, NIVEAU 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter en tir à sec les techniques de désenrayage de niveau 1. ▪ Appliquer les techniques de désenrayage de niveau 1. 	30 min	1, 2, 3, 5
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	------------

12	LE TIR DE PRÉCISION, TEMPS LIBRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les principes fondamentaux du tir de précision sur une cible à 15 mètres. ▪ Appliquer les techniques de désenrayage de niveau 1 en tir de précision. ▪ Effectuer un rechargement d'urgence. 	45 min	1, 2, 3, 5
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	------------

13	EXERCICE DE SOMMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir un contact visuel sur une cible. ▪ Maintenir le contrôle du doigt sur la détente ou sur le châssis. ▪ Verbaliser des commandements. 	10 min	1, 2, 3, 5
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	------------

14	L'UTILISATION DE LA BARRICADE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter le tir barricadé. ▪ Expérimenter l'application tactique de la sortie du pistolet. 	50 min	1, 2, 3, 5
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	------------

15	L'ENTRETIEN DU PISTOLET <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. 	30 min	1, 4, 5
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	---------

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
Salle de tir, sortie 3, durée : 2 périodes			
16	LES TECHNIQUES DE DÉSENRAYAGE DE NIVEAU 2 (ACTIVITÉ D'INITIATION) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter en tir à sec les techniques de désenrayage de niveau 2. ▪ Appliquer les techniques de désenrayage de niveau 2. ▪ Effectuer un rechargement d'urgence. 	25 min	1, 2, 3, 5
17	LE TIR DE RÉACTION, TIR À SEC <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter le tir de réaction à sec en position d'acquisition d'une cible (« prêt bas »). 	10 min	1, 2, 3, 5
18	LE TIR DE RÉACTION, 2 BALLES, 3 SECONDES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter le tir de réaction en position d'acquisition d'une cible à 7 mètres. ▪ S'entraîner aux techniques de manipulation du pistolet. ▪ Évaluer une situation de tir. 	50 min	1, 2, 3, 5
19	L'UTILISATION D'UNE BARRICADE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'entraîner au tir barricadé en appliquant les principes fondamentaux du tir de précision. ▪ Poursuivre l'entraînement des techniques de manipulation du pistolet. 	50 min	1, 2, 3, 5
20	L'ENTRETIEN DU PISTOLET <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. 	30 min	1, 4, 5
Salle de tir, sortie 4, durée : 2 périodes			
21	LE TIR DE PRÉCISION ET DE RÉACTION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider les principes fondamentaux du tir de précision. ▪ Consolider les techniques du tir de réaction. ▪ Consolider les techniques de manipulation du pistolet. 	30 min	1, 2, 3, 5
22	LE TIR À UNE MAIN (ACTIVITÉ D'INITIATION) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter le tir à une main. 	30 min	1, 2, 3, 5
23	LE TIR DE NUIT (ACTIVITÉ D'INITIATION) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter le tir de nuit à l'aide des mires au tritium. ▪ Expérimenter le tir de nuit à l'aide d'une lampe de poche. 	45 min	1, 2, 3, 5
24	LE TIR DE RÉACTION À 5 MÈTRES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider les techniques du tir de réaction. ▪ Poursuivre l'entraînement des techniques de manipulation du pistolet. 	45 min	1, 2, 3, 5

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
Salle de tir, sortie 5, durée : 2 périodes			
25	ACTIVITÉ DE CONSOLIDATION DU TIR DE PRÉCISION, À 15 MÈTRES, ET DU TIR DE RÉACTION, À 5 ET 7 MÈTRES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner l'ensemble des techniques relatives au tir de précision et de réaction. ▪ Raffiner l'ensemble des techniques liées à la manipulation du pistolet. 	45 min	1, 2, 3, 5
26	INTRODUCTION AU TIR RÉACTION À 3 MÈTRES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les techniques du tir de réaction. ▪ Appliquer l'ensemble des techniques de la manipulation du pistolet. 	30 min	1, 2, 3, 5
27	INTRODUCTION AU RECHARGEMENT TACTIQUE DU PISTOLET ET UTILISATION D'UNE BARRICADE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer la technique du rechargement tactique en tir barricadé. 	30 min	1, 2, 3, 5
28	EXERCICE DE SOMMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'entraîner à l'analyse d'une situation. 	30 min	1, 2, 3, 5
29	L'ENTRETIEN DU PISTOLET <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. 	30 min	1, 4, 5
Salle de tir, sortie 6, durée : 2 périodes			
30	ÉPREUVE DE SYNTHÈSE FORMATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier la progression pédagogique selon les objectifs et les standards requis. 	30 min	1, 2, 3, 4, 5
31	INTRODUCTION AU TIR DE PRÉCISION À 20 ET 25 MÈTRES (ACTIVITÉ D'INITIATION) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les principes fondamentaux du tir de précision. 	1 h 15 min	1, 2, 3, 5
32	LE TIR DE PRÉCISION, À 15 MÈTRES, ET LE TIR DE RÉACTION, À 3 MÈTRES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider les apprentissages réalisés relatif au tir de précision et de réaction. 	30 min	1, 2, 3, 5
33	L'ENTRETIEN DU PISTOLET <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. 	30 min	1, 4, 5
Salle de tir, sortie 7, durée : 2 périodes			
34	ACTIVITÉ DE RÉVISION DE L'ENSEMBLE DE LA FORMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'entraîner à l'ensemble des techniques liées à l'usage du pistolet en vue de l'évaluation finale. 	2 h 15 min	1, 2, 3, 5

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
35	L'ENTRETIEN DU PISTOLET ▪ Effectuer l'entretien du pistolet.	30 min	1, 4, 5

Salle de tir

36	ÉPREUVE DE SYNTHÈSE SOMMATIVE ▪ Démontrer, à partir d'un parcours de tir, le degré de maîtrise des techniques liées à l'usage du pistolet.	45 min par étudiant sur 3 jours	1, 2, 3, 4, 5
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------	---------------

Salle de classe, durée : 2 périodes

37	ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION AUX ARMES À FEU ▪ Identifier les différents types d'arme à feu ▪ Se familiariser avec le protocole de sécurisation ▪ Connaître la classification des armes selon la Loi sur les armes à feu.	3h	1, 2, 4, 5
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	------------

Évaluation

L'évaluation de la compétence *Utiliser un pistolet de service* s'effectue par le biais d'une épreuve de synthèse sommative. Cette épreuve est composée essentiellement d'un parcours de tir et porte sur la démonstration de la maîtrise des habiletés techniques. D'une durée de 45 minutes, le parcours permettra d'évaluer le comportement professionnel, les différentes techniques de la manipulation du pistolet et les différents types de situations de tir.

Les trois éléments de compétence évalués lors de l'épreuve de synthèse sommative sont éliminatoires. Conséquemment, l'échec de l'un ou de l'autre entraînera l'échec de la compétence et la reprise complète de l'épreuve de synthèse sommative. En outre, l'atteinte des standards des trois types de tir est nécessaire pour réussir la formation. De plus, la note accordée à l'élément de compétence *Effectuer des tirs au pistolet* ne pourra être supérieure à celle accordée au tir de réaction lorsque des balles seront manquantes (jusqu'à concurrence de 2 balles).

Ce parcours sera pondéré de la façon suivante :

- **Manifester un comportement professionnel**..... 20 %
 - ✓ Évaluation du comportement professionnel en cours de programme (5 %)
 - ✓ Évaluation du comportement professionnel lors de l'épreuve de synthèse sommative (5 %)
 - ✓ Entretien du pistolet de service lors de l'épreuve de synthèse sommative (10 %)

- **Manipuler un pistolet**..... 35 %

- **Effectuer des tirs au pistolet**..... 45 %
 - ✓ Tir de précision, cible à 15 mètres
 - ↪ *standard requis : 20 balles sur 20*

 - ✓ Tir de réaction, cible à 3, 5 et 7 mètres
 - ↪ *standard requis : 25 balles / 25 = 5**
 - 24 balles / 25 = 4*
 - 23 balles / 25 = 3*
 - Moins de 23 balles = E*

 - ✓ Tir barricadé, cible à 10 mètres
 - ↪ *standard requis : 16 balles / 16*

Le résultat sera traduit en lettre allant de A+ à E, conformément au *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec*. La note de passage se situe à D et son équivalent en pourcentage est de 60 %.

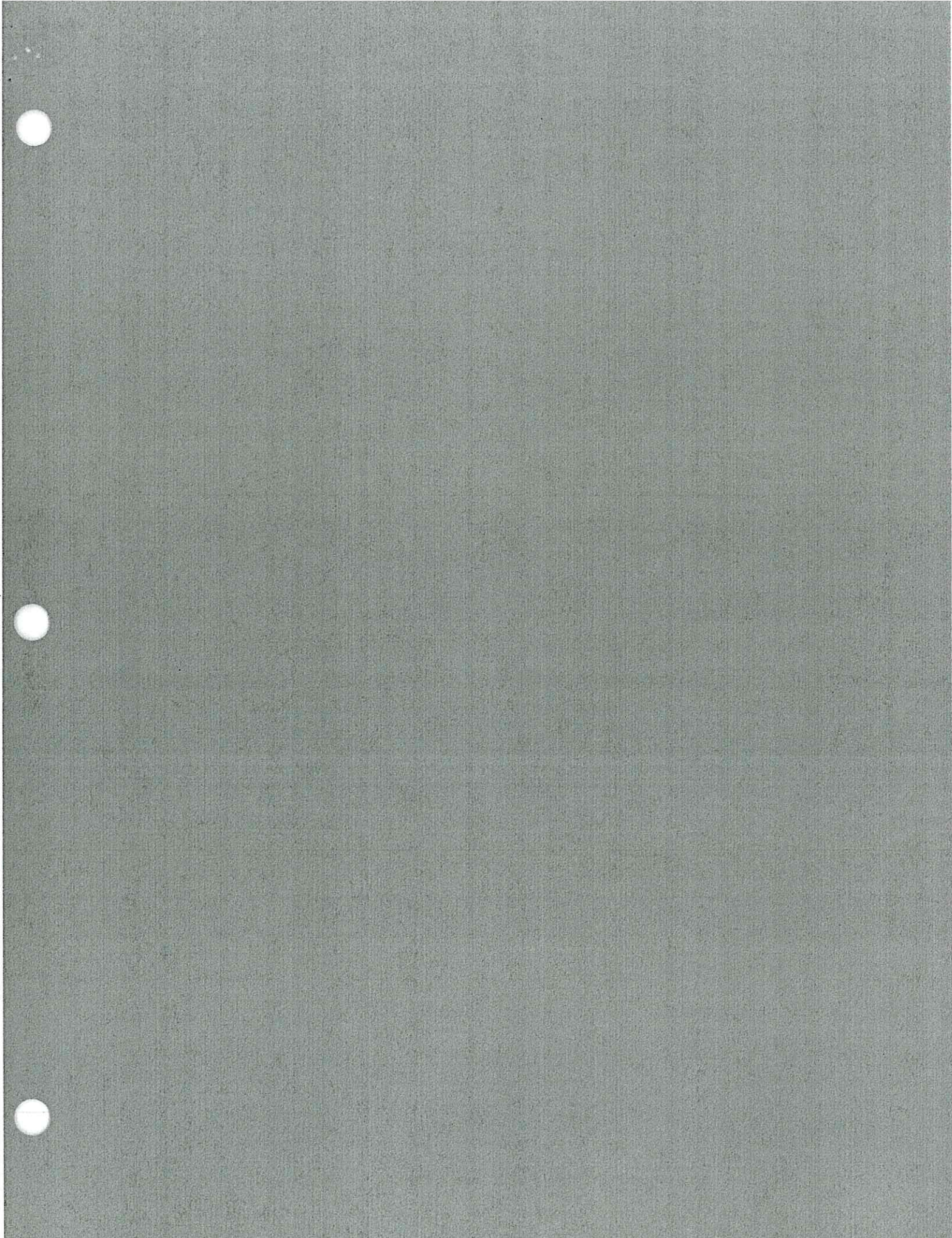
* Réfère à l'échelle d'évaluation 1 à 6 du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

Bibliographie

- ACTION TARGET ACADEMY, *Tactical handgun*, Québec, Canada, Target Group Law Enforcement Professionals, octobre 2004, 20 p.
- ARTWOHL, Alexis et Loren W. CHRISTENSEN, *Deadly Force Encounters*, Paladin Press, 1997, 272 p.
- AVENI, Thomas, « A training frontier : Reduce light », *NFTC Newsletter articles*, Smith and Wesson Academy, n° 28-30, 11 p.
- BALLARD, Paul, *Reduce light firearms training*, Vancouver Police Department, lesson plan, janvier 1994, 10 p.
- CANADA, ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE, *Emergency Response Team training manuals*, 2004.
- Centre des armes à feu du Canada. Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF), [En ligne], mise à jour août 2005. [http://www.cfc-cafc.gc.ca/compliance-conformite/safety-surete/safety_course_f.asp] (Consulté le 8 juin 2006).
- DAVID, Anne-Marie. *Rapport d'enquête sur le décès de Martin Omar Suazo*, novembre 1997.
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Guide de l'aspirant policier – Règles liées à l'organisation des services éducatifs et des services personnels*, Nicolet, ENPQ, mars 2006, 8 chapitres et 14 annexes.
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Protocole de sécurité en matière d'arme à feu à l'intention des utilisateurs*, 6 juin 2006, 8 p.
- FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION, SWAT Training Unit, Quantico, Virginia, juillet 2004.
- GROSSMAN, Dave, *On Killing, The psychological cost of learning to kill in war and society*, 1996, 256 p.
- KLINGER, David, *Police Response to officer involve shooting*, University of Missouri, 1997, 99 p.
- KLUGIEWICZ, G. T., « Reaction Time », *Police*, vol. 26(3), 2002, p. 26, 28-30, 33.
- Loi sur les armes à feu*, S.C. 1995, c. 39.
- MAXWELL, W., « Tactiques initiales et aptitudes verbales pour les interventions en situation de crise », *La Gazette de la GRC*, vol. 59(7-8), 1977, p. -6-13.
- MCNEILLY, Barney, *Emergency Task Force*, Metro Toronto police, 2000, 75 p.
- PARSONS Steel, « Nightfire training, Are we doing it right? », *Police Marksman*, juillet-août 1993, 5 p.
- QUÉBEC, *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q. c. C-12.
- QUÉBEC, *Code de déontologie des policiers du Québec*, R.Q. c. O-8.1, r.1.
- RAYMOND, Ghislain, *Officer Safety Instructor Course*, Canadian Police College, 2000, 63 p.
- ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE, *Basic firearm instructors course*, février 1997, 185 p.
- ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE, *Dim light shooting, semi automatic pistol user's course lesson plan*, décembre 1995, 10 p.
- ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE, *Public and Police Safety Program*, avril 1998, 33 p.
- SIDDLE, Bruce et Hal BREEDLOVE, « How stress affects vision and shooting stances », *Police marksman*, juin 1995, 2 p.
- SYNDICAT NATIONAL DES OPHTALMOLOGISTES DE FRANCE, RICHER, Nicholas, *Anatomie de l'œil*. [En ligne], révisé le 21 septembre 2002. [<http://www.snof.org/maladies/anat.html>] (Consulté le 8 juin 2006).
- US ARMY, « Advance Marksmanship, Phase IV », *The Rifle Marksman course*, chapitre 7, FM3-22.9, p. 3.

Révision linguistique : E.T.

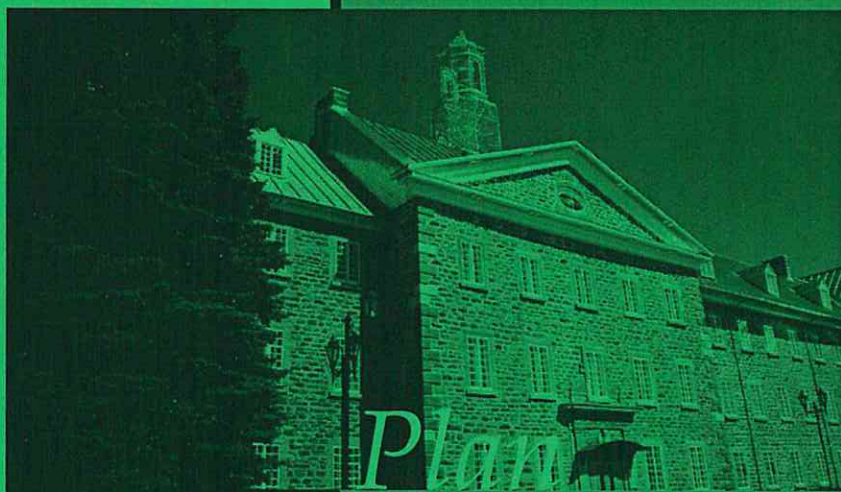
L: \0 Matériel didactique\PGI\PGI-1026.2\Plan de cours\Tir défensif_pistolet.doc



École nationale
de **POLICE**
du Québec

Programme de formation initiale en
patrouille-gendarmerie

Conduite d'un véhicule de police



*Plan
de cours*

PGI-1026.3

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

CONCEPTION : Service de l'expertise pédagogique et du développement de programmes (ENPQ)

© École nationale de police du Québec, 2005.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

PRÉSENTATION

Le cours *Conduite d'un véhicule de police* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Le véhicule de police étant un des principaux outils de travail du policier, ce cours aidera l'aspirant policier au quotidien dans l'exercice de la fonction policière.

Comme cette formation vise l'acquisition d'une compétence, c'est-à-dire de la capacité à mobiliser efficacement et dans l'action un ensemble intégré de connaissances, d'habiletés et d'attitudes, les aspirants policiers seront en mesure, au terme de ce cours, de conduire un véhicule de police et d'utiliser ses équipements, que ce soit lors de la patrouille ou lors de déplacements d'urgence.

Plus spécifiquement, les aspirants policiers seront capables d'effectuer des interceptions courantes et des déplacements d'urgence tout en intégrant à leur conduite des manœuvres particulières propres au travail policier, telles que des techniques de demi-tour, de courbe, de freinage ABS, de stationnement, de précision, etc. Ils seront aussi amenés à autoévaluer leur propre conduite d'un véhicule de police au quotidien.

En somme, le cours *Conduite d'un véhicule de police* est un cours essentiellement pratique qui a pour but de préparer le futur policier à exercer, au volant, son rôle avec efficacité et sécurité.

La Direction de la recherche et du développement

GÉNÉRALITÉS

■ PRÉALABLES

- Avoir réussi le cours *Conduite préventive* donné dans un établissement d'enseignement collégial.
- Être inscrit officiellement au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec.

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec.

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Les aspirants policiers.

■ DURÉE

- Dix-huit heures.

■ NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Dix-huit :
 - ↻ sorties n° 1, 2, 4 et 5 : ratio d'un formateur pour six aspirants policiers;
 - ↻ sorties n° 3 et 6 : ratio d'un formateur pour neuf aspirants policiers.

OBJECTIFS ET STANDARDS

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Conduire un véhicule de police et utiliser ses équipements lors de la patrouille et lors de déplacements d'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'ensemble des activités du poste de police Nicolet-ENPQ. • Avec un véhicule de police identifié ou non, ses équipements et le matériel requis. • Sur un circuit routier et sur les chemins publics. • À l'aide de parcours expérimental, de précision et d'intégration. • À partir de principes d'éthique. • En conformité avec la législation en vigueur. • À l'aide de documents de référence (précis de cours, Guide de pratiques policières, etc.) • À l'aide de rétroactions collectives et de <i>coaching</i> individualisé. • À l'aide de rapports de progression des apprentissages.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Exécuter des techniques courantes d'interception.	1.1 Choix judicieux de l'endroit propice à l'interception 1.2 Utilisation appropriée et justifiée du système de communication radio, visuelle et sonore 1.3 Exécution efficace et sécuritaire de manoeuvres selon la technique enseignée 1.4 Respect d'une distance adéquate avec le véhicule intercepté en mouvement et en position d'arrêt 1.5 Positionnement stratégique du véhicule de police en fonction du contexte 1.6 Application des préceptes et des règles d'une conduite préventive (système SMITH et C.s.r.)
2. Effectuer des manoeuvres et des techniques particulières de conduite propres au travail policier.	2.1 Choix du type de demi-tour en fonction de la topographie des lieux et de la densité de la circulation 2.2 Exécution efficace et sécuritaire des manoeuvres selon les techniques enseignées : demi-tours, courbes, freinage ABS, stationnement et techniques de précision
3. Effectuer des déplacements en situation d'urgence.	3.1 Priorité accordée à la vie et à la sécurité des personnes 3.2 Utilisation appropriée et justifiée du système de communication radio, visuel et sonore 3.3 Arrêts effectués aux intersections non prioritaires 3.4 Jugement adéquat dans les dépassements (risque calculé)

Éléments de la compétence	Critères de performance
	3.5 Exécution efficace et sécuritaire des manœuvres selon les techniques enseignées 3.6 Adaptation continue de sa conduite en fonction de l'évolution de la situation 3.7 Temps de réponse minimal lors de l'intervention (connaissance du territoire et vitesse adéquate) 3.8 Stationnement stratégique assurant une approche et une porte de sortie efficaces et sécuritaires 3.9 Contrôle efficace du véhicule dans l'exécution des manœuvres
4. Apprécier sa conduite d'un véhicule de police.	4.1 Autoévaluation judicieuse de ses performances quant aux dimensions légale, méthodologique, technique, psycho-socio-communautaire et éthique 4.2 Reconnaissance de ses réactions devant des situations de stress 4.3 Formulation pertinente d'objectifs à atteindre et identification des moyens envisagés pour y arriver

CONTENU DE LA FORMATION

MÉTHODOLOGIQUE

- Système Smith (techniques d'exploration visuelle)
- Points cardinaux
- Politique d'entraînement autonome en soirée
- Utilisation des équipements
- Guide de l'aspirant policier – Règles liées à l'organisation des services éducatifs et des services personnels
- Utilisation de la sirène (*yelp, wail, et air horn*)
- Processus méthodique de l'intervention policière
- Connaissance du territoire d'entraînement, directives de sécurité et codification des communications radio

TECHNIQUE

- Positionnement et stationnement stratégiques des véhicules
- Particularités du véhicule de police
- Système de communication radio, visuel et sonore
- Techniques de précision :
 - ↳ stationnement latéral et à 90 degrés en marche arrière
 - ↳ contournement d'obstacles (serpentin)
 - ↳ passage étroit et déplacement en marche arrière (serpentin)
- Techniques de courbe
- Technique de freinage et marge de sécurité de 15 %
- Techniques de freinage ABS en ligne droite et contournement d'obstacles
- Vitesse d'exécution adaptée à la situation
- Technique d'interception
- Techniques de demi-tours : « U », volte-face, entrée à gauche ou à droite
- Technique de contrôle de dérapage
- Types de véhicule (traction et propulsion)
- Technique de traverse d'intersections non prioritaires
- Techniques de dépassement d'urgence
- Nuances ou les degrés d'urgence
- Éléments psychologiques et physiologiques associés au déplacement d'urgence
- Gestion du stress

■ LÉGAL

- Code de la sécurité routière, Guide de pratiques policières, Code criminel
- Pouvoirs et devoirs en matière de dépassement (traverse des lignes : ligne médiane et ligne de rive)
- Articles 345 et 378 du Code de la sécurité routière

■ PSYCHO-SOCIO-COMMUNAUTAIRE

- Exemplarité au volant
- CPR (courtoisie, professionnalisme et respect)

■ ÉTHIQUE

- Respect envers les usagers de la route
- Respect du matériel et de l'équipement
- Attitudes et comportements responsables du conducteur
- RIDER (valeurs privilégiées à l'École)

DÉMARCHE DIDACTIQUE

L'expérience concrète de situations de conduite policières simulées, la réflexion sur ses propres performances au volant comme futur patrouilleur, l'entraînement répété et le *coaching* par les formateurs sont au cœur des stratégies de formation utilisées dans ce cours.

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES PARTICIPANTS

À l'image des patrouilleurs-gendarmes qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les agents principaux de leur formation, et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles d'un policier qui a à conduire quotidiennement en situation de patrouille et lors de déplacements d'urgence. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent exécuter judicieusement, sur le terrain, des manœuvres particulières de conduite propres au travail policier, telles que des interceptions courantes, des demi-tours, des freinages, des techniques de courbe et de précision, etc.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à conduire un véhicule de police, à travers ses différents éléments et les habiletés requises, que les aspirants policiers sont amenés progressivement à acquérir la compétence visée par ce cours.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement, afin de mettre en évidence les notions à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et durant le programme. Les rétroactions sont également des moments privilégiés pour amener les aspirants policiers à se situer en ce qui concerne leurs forces et leurs points à améliorer.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les *feedbacks* personnalisés et collectifs transmis par les formateurs à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs transmettent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
Sortie 1 : Les parcours diagnostiques			
1	L'ACCUEIL DES ASPIRANTS POLICIERS ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les préceptes de la conduite préventive en respectant le CSR. ▪ S'approprier les règles de sécurité qui prévalent sur le site d'entraînement. ▪ Stationner le véhicule de police de façon efficace et sécuritaire. ▪ Se sensibiliser à la compétence à développer. ▪ S'approprier les règles, la documentation, les grilles d'évaluation et les outils mis à sa disposition pour en favoriser l'atteinte. 	45 min	2
2	L'ÉTHIQUE EN CONDUITE D'URGENCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réfléchir sur l'éthique en conduite. ▪ S'approprier les valeurs privilégiées à l'ENPQ (RIDER). 	30 min	3, 4
3	LA DÉCOUVERTE DU VÉHICULE DE POLICE ET SES ÉQUIPEMENTS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner minutieusement le véhicule, ses particularités et ses équipements. ▪ Utiliser le système de communication radio, visuel et sonore (RIDER). 	15 min	2, 4
4	LE PARCOURS DE PRÉCISION ET LE PARCOURS D'EXPÉRIMENTATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques de précision. ▪ Utiliser le système de communication radio, visuel et sonore. ▪ Exécuter des manœuvres et des techniques (courbe, demi-tour). ▪ Procéder à une interception. ▪ Utiliser l'équipement visuel et sonore. ▪ Apprécier sa conduite et ses performances au volant. 	75 min	1, 2, 4
Sortie 2 : Les manœuvres et les techniques propres au travail policier			
5	LES TECHNIQUES DE COURBE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer des virages à gauche et à droite en appliquant les six étapes prescrites (à différentes vitesses). ▪ Appliquer la technique de la trajectoire compensée dans les virages en « S ». ▪ Se garder une marge de sécurité de 15 % (freinage et vitesse de virage). ▪ Appliquer ses pouvoirs et devoirs en matière de traverse de ligne médiane et de ligne de rive. ▪ Adapter sa conduite à l'environnement et à la situation. ▪ Garder le contrôle du véhicule. 	30 min	2, 4
6	LES TECHNIQUES DE DEMI-TOURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Choisir des endroits propices pour effectuer des demi-tours. ▪ Effectuer les quatre types de demi-tours : en U, volte-face, à gauche et à droite selon la technique enseignée. ▪ Utiliser l'équipement visuel du véhicule. ▪ Appliquer les préceptes de la conduite préventive. 	75 min	2, 3, 4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
7	L'INTERCEPTION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser le système de communication radio, visuel et sonore. ▪ Effectuer des manœuvres et une technique d'approche adéquate et sécuritaire. ▪ Choisir l'endroit propice. ▪ Procéder à des interceptions dans les règles de l'art. ▪ Positionner stratégiquement le véhicule. 	30 min	1, 2, 3, 4
8	LE FREINAGE ABS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer des freinages ABS en ligne droite et en contournement d'obstacles selon la technique enseignée. 	30 min	2, 4
Sortie 3 : La conduite d'urgence			
9	LES TECHNIQUES DE CONTRÔLE DE DÉRAPAGE (THÉORIE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager des expériences de dérapage vécues ou connues. ▪ Acquérir des connaissances sur les principales causes d'un dérapage, sur les types de véhicules (traction / propulsion) et sur les techniques de contrôle d'un dérapage. ▪ Prendre conscience de la responsabilité première du conducteur. 	20 min	2, 4
10	LA TRAVERSE D'INTERSECTIONS NON PRIORITAIRES ET LE STATIONNEMENT STRATÉGIQUE DU VÉHICULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduire en situation d'urgence. ▪ Effectuer des manœuvres enseignées. ▪ Actionner le système de communication radio, visuel et sonore. ▪ Traverser des intersections non prioritaires selon les règles de sécurité. ▪ Appliquer les pouvoirs et devoirs en matière de dépassement à une intersection non prioritaire. ▪ Positionner stratégiquement le véhicule une fois sur les lieux à la suite d'un appel d'urgence. 	35 min	2, 3, 4
11	LE DÉPASSEMENT D'URGENCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Explorer visuellement l'environnement contextuel. ▪ Choisir l'endroit approprié en fonction de l'environnement. ▪ Utiliser le système de communication visuel et sonore. ▪ Effectuer des dépassements avec discernement (risques calculés) en appliquant la technique enseignée. ▪ Être à l'écoute de ses réactions psychologiques et de ses symptômes physiologiques et adapter sa conduite. ▪ Appliquer ses pouvoirs et devoirs en matière de dépassement. ▪ Contrôler le véhicule dans l'exécution des manœuvres. 	60 min	2, 3, 4
12	L'ACTIVITÉ INTÉGRÉE EN SITUATION DE CONDUITE RÉGULIÈRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer des manœuvres et des techniques (courbe, demi-tour et interception) de manière consécutive dans une séquence logique. ▪ Mobiliser les nouveaux apprentissages en situation de patrouille. 	20 min	1, 2, 3, 4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
13	LA PÉRIODE DE COACHING INDIVIDUALISÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner les techniques et manœuvres enseignées. 	30 min	1, 2, 3, 4

Sortie 4 : Épreuve de synthèse formative — La conduite en situation régulière et lors de déplacements d'urgence

14	LES PARCOURS DE PRÉCISION ET D'INTÉGRATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Choisir les techniques à exécuter et les endroits appropriés en fonction de la situation. ▪ Utiliser le système de communication radio, visuel et sonore. ▪ Exécuter des manœuvres et des techniques telles qu'enseignées. ▪ Adapter sa conduite en fonction de l'environnement et de l'évolution de la situation. ▪ Contrôler le véhicule dans l'exécution des manœuvres. ▪ Positionner et stationner stratégiquement le véhicule. ▪ Autoévaluer ses performances. 	115 min	1, 2, 3, 4
15	LE FREINAGE ABS ET LES TECHNIQUES DE COURBE À HAUTE VITESSE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer et raffiner les manœuvres et techniques enseignées. 	30 min	2, 3, 4
16	LA PÉRIODE DE COACHING INDIVIDUALISÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner les techniques et manœuvres enseignées. 	20 min	1, 2, 3, 4

Sortie 5 : Les parcours intégrateurs en conduite d'un véhicule de police

17	LE PARCOURS D'INTERCEPTIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Choisir les techniques à exécuter et les endroits appropriés en fonction de la situation. ▪ Utiliser le système de communication radio, visuel et sonore. ▪ Exécuter des manœuvres et des techniques telles qu'enseignées. ▪ Positionner stratégiquement le véhicule. ▪ Appliquer les préceptes et les règles d'une conduite préventive. 	55 min	1, 2, 3, 4
18	LE PARCOURS INTÉGRATEUR EN SITUATION D'URGENCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Choisir les techniques à exécuter et les endroits appropriés en fonction de la situation. ▪ Utiliser le système de communication radio, visuel et sonore. ▪ Exécuter des manœuvres et des techniques telles qu'enseignées. ▪ Adapter sa conduite en fonction de l'environnement et de l'évolution de la situation. ▪ Contrôler le véhicule dans l'exécution des manœuvres. ▪ Positionner et stationner stratégiquement le véhicule. ▪ Reconnaître ses réactions devant des situations de stress. ▪ Autoévaluer ses performances. 	45 min	2, 3, 4
19	L'ÉVALUATION DU FREINAGE ABS PRÉALABLE À L'ÉPREUVE DE SYNTHÈSE SOMMATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer une pression forte et continue sur la pédale. ▪ Stabiliser le véhicule dans la direction souhaitée. ▪ Positionner ses mains sur le volant. 	20 min	2, 4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
20	LA PÉRIODE DE COACHING INDIVIDUALISÉ ▪ Raffiner les techniques et manœuvres enseignées.	30 min	1, 2, 3, 4
22	L'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS ▪ Exprimer son niveau de satisfaction envers différents aspects du cours.	15 min	
Sortie 6 : L'épreuve de synthèse sommative			
22	LA RENCONTRE D'INFORMATIONS ▪ S'approprier la démarche logistique de l'évaluation.	15 min	
23	L'ÉPREUVE DE SYNTHÈSE SOMMATIVE ▪ Conduire en situation régulière et lors de déplacements d'urgence en démontrant les habiletés acquises.	30 min par aspirant policier	

ÉVALUATION

Au terme du cours, chaque aspirant policier devra faire la démonstration de sa compétence à conduire un véhicule de police comme patrouilleur-gendarme, et ce, à l'occasion d'un examen de synthèse pratique.

L'examen de synthèse du cours *Conduite d'un véhicule de police* exige de chaque aspirant policier qu'il effectue concrètement, à bord d'un véhicule identifié sur le circuit routier, des techniques, des déplacements et des manœuvres de conduite propres au travail policier en situation régulière et lors de déplacements d'urgence.

La réussite du cours est conditionnelle à l'atteinte d'une cote minimale de « D ». L'aspirant policier recevra ultérieurement la cote obtenue sur le relevé émis par l'École nationale de police du Québec.

BIBLIOGRAPHIE

BÉNARD, Léandre et Denis CORRIVEAU, *Techniques de conduite préventive*, Nicolet, Denis Corriveau, 2001, 201 p.

CORRIVEAU, Denis, *Conduite d'un véhicule de police en déplacement d'urgence*, Nicolet, Denis Corriveau, 2003, 203 p.

CORRIVEAU, Denis, *Techniques de conduite avancée*, Nicolet, Les Éditions Dynamiques, 1997, 314 p.

Gouvernement du Canada, *Ce que vous devez savoir au sujet du dispositif de frein anti-blocage – ABS*, Canada, Transport Canada, 1997, 8 p. [Dépliant TP-13082]

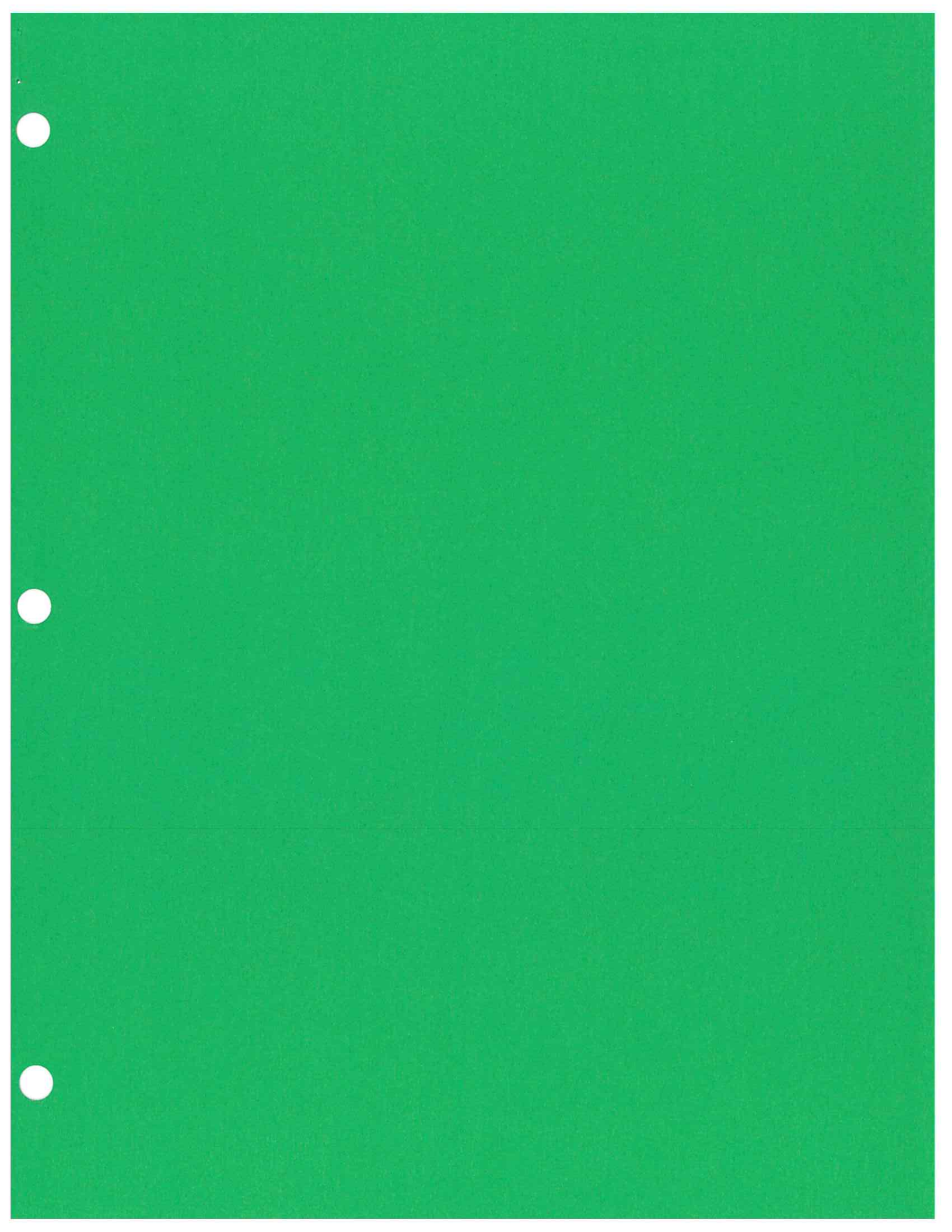
Gouvernement du Québec, *Guide de la route*, Québec, Les Publications du Québec, 2004, 288 p.

DOCUMENTS AUDIOVISUELS

Attitudes, [Enregistrement vidéo], Service de prévention des incendies de Montréal, 1991, vidéocassette VHS, 21 min.

Demi-tour en forme de U, Volte-face, Demi-tour avec entrée à droite, Demi-tour avec entrée à gauche, [Enregistrement vidéo], Institut de police du Québec, 1995, vidéocassette VHS, 23 min.

Freinage « ABS », [Enregistrement vidéo], General motors, 1991, vidéocassette VHS, 7 min.



Programme de formation initiale
en patrouille-gendarmerie

Structure et caractéristiques

*Document
d'information*

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2006.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version du : 5 juillet 2006

Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

L'École

▪ MISSION, RÔLE ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Au centre d'un continuum de formation et avec la participation d'un important réseau de partenaires, l'École nationale de police du Québec a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière sur le territoire québécois.

Elle assume la responsabilité de la formation initiale dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière et, pour chacun de ces domaines, elle offre également des activités de perfectionnement professionnel. L'École effectue ou fait effectuer de la recherche orientée vers la formation policière et organise des échanges d'expertise sur le plan international.

Patrouille-gendarmerie

▪ PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE

Pour un policier québécois, la préparation à l'exercice de la profession se fait par deux programmes de formation successifs et complémentaires : le programme d'études collégiales en techniques policières offert dans onze cégeps pendant une durée de trois ans* et le programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie offert exclusivement par l'École nationale de police du Québec et dont la durée est de quinze semaines.

Lors de ses études collégiales, l'aspirant policier étudie et acquiert des connaissances et des habiletés d'ordre général, alors qu'à l'École, il mobilise et intègre ses connaissances et habiletés préalables dans l'apprentissage et l'exercice des modes d'intervention policière les plus répandus au Québec. Le contenu de l'une et l'autre de ces deux étapes de formation est élaboré à partir d'un consensus établi entre tous les partenaires concernés par la formation policière et la pratique policière au Québec.

Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie représente donc la seconde et dernière étape de formation de base qui permet à l'aspirant policier,

* Le programme d'études collégiales en techniques policières conduit soit à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC/3 ans de formation) ou à l'attestation d'études collégiales (AEC/24 semaines de formation), selon que le candidat détienne ou non une promesse d'embauche d'un service de police, de même qu'une formation préalable jugée satisfaisante.

diplômé du programme collégial en techniques policières, d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ce domaine précis de la pratique policière.

Le présent document expose les caractéristiques principales de ce programme dont la réussite confère le droit d'exercer la fonction de policier-patrouilleur québécois et qui constitue le préalable aux formations initiales en enquête et en gestion policière.

▪ CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission au programme sont les suivantes :

1. être citoyen canadien;
2. avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le ministre de l'Éducation;
3. être titulaire d'un permis de conduire autorisant la conduite d'un véhicule d'urgence;
4. ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées;
5. avoir réussi l'examen médical prescrit dans les neuf mois précédant le début de sa formation à l'École;
6. avoir réussi l'un des tests, épreuves ou cours de langue suivants :
 - ⇨ l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et de littérature, telle que prescrite par le ministre de l'Éducation;
 - ⇨ l'épreuve de langue française exigée par un établissement d'enseignement de niveau universitaire;
 - ⇨ les cours d'appoint en langue française suivis dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire;
 - ⇨ le test « SEL » administré par Télé-Université au sein du réseau de l'Université du Québec;
 - ⇨ le test « Ministerial Examination of College English, Language of Instruction and Literature » pour le candidat provenant du Collège John Abbott;
7. payer les frais d'admission;
8. avoir réussi le test d'aptitude physique prescrit dans les trois mois précédant le début de sa formation à l'École;
9. avoir réussi, dans les deux ans précédant le début de sa formation à l'École, le cours de « soin d'urgence » offert dans un établissement d'enseignement collégial ou le cours de « réanimation cardiorespiratoire », ou toute formation équivalente, délivrée par l'un des organismes suivants : Ambulance St-Jean, Croix-Rouge canadienne, Fondation des maladies du cœur du Québec, Société de sauvetage;
10. donner ses empreintes digitales à un représentant autorisé de l'École;
11. être de bonnes mœurs.

▪ DURÉE

Le programme de formation est d'une durée de 443,5 heures et s'échelonne sur une période de 15 semaines.

▪ LIEU DE LA FORMATION

La formation policière initiale en patrouille-gendarmerie s'effectue dans les locaux de l'École nationale de police du Québec, à Nicolet. L'ensemble des activités qui composent le programme se déroule en français, sauf pour ce qui est du programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie destiné à la clientèle autochtone qui peut être offert en anglais. Dans les deux cas, la durée, les contenus et la nature des activités de formation ou d'évaluation des apprentissages sont déterminés par l'École, tout comme le sont les procédures et le Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec.

▪ INTERNAT

L'aspirant policier réside obligatoirement à l'École pendant toute la durée du programme, puisque l'internat représente une composante essentielle de la formation. Ce contexte très précis permet à l'École d'offrir à l'aspirant policier un encadrement éducatif supérieur, caractérisé par un horaire structuré, de même que par une organisation efficace des services et des ressources disponibles.

▪ OBJECTIFS ET STANDARDS

Le but ultime du programme est de développer chez l'aspirant policier les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches régulières du policier-patrouilleur québécois, et cela, selon les seuils de performance requis lors de l'entrée en fonction.

Pour atteindre cet objectif général, le programme est articulé de façon à permettre le développement des compétences suivantes :

- patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention;
- intervenir lors de situations régulières;
- intervenir lors de situations à risques;
- intervenir lors de situations planifiées;
- intégrer dans ses interventions les dimensions légale, méthodologique, technique, sociocommunautaire, comportementale et éthique.

▪ STRATÉGIE DE FORMATION

Le recours à un poste de police école

L'intégration à un milieu de travail simulé constitue l'assise du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Plutôt que de suivre des cours selon un modèle traditionnel, le candidat inscrit à l'École nationale de police du Québec est intégré à un poste de police école — le poste de police Nicolet-ENPQ — où il agit comme policier et évolue dans une structure s'inspirant de celle d'un poste de police réel. L'aspirant policier est placé régulièrement en situation d'intervention policière de façon à lui permettre d'accroître progressivement ses connaissances, d'exercer ses habiletés et de témoigner des attitudes professionnelles nécessaires à la pratique de la fonction.

Le personnel policier instructeur provient de la Sûreté du Québec, du Service de police de la Ville de Montréal et de différents corps de police municipaux du Québec. Les policiers instructeurs détiennent un contrat de prêt de service consenti par leur employeur respectif. De plus, un grand nombre de policiers actifs interviennent comme personnes-ressources en formation.

Les disciplines techniques

Outre les activités policières se déroulant au poste de police, la formation propose à l'aspirant policier l'apprentissage de disciplines techniques comme le tir, la conduite de véhicules d'urgence et les techniques d'intervention physique, incluant les techniques de maintien de l'ordre lors de manifestations publiques ou d'émeutes.

En plus des installations logistiques propres au poste de police, des laboratoires et des salles de simulations et d'entraînement particulier sont utilisés afin de permettre l'acquisition des compétences propres à ces disciplines plus techniques. Dans chacune d'elles, l'aspirant policier fait face à des situations qui simulent la réalité du travail policier.

Des séminaires de formation

Selon les besoins liés à l'évolution de la tâche policière, des séminaires de formation s'ajoutent aux autres activités composant le programme. Ils ont pour objet d'informer ou de mettre à jour les connaissances de l'aspirant policier sur différents sujets nécessaires à la standardisation et à la normalisation de certaines pratiques policières, notamment dans les domaines suivants :

- le processus méthodique de l'intervention policière;
- l'intervention policière concernant :
 - ↻ les personnes souffrant de troubles mentaux,
 - ↻ la capacité de conduite affaiblie,
 - ↻ la violence conjugale,
 - ↻ l'interception à risque élevé d'un véhicule routier,
- les pouvoirs et devoirs en matière d'arrestation;
- la problématique de l'emploi de la force et les interventions tactiques.

▪ SUPERVISION DES APPRENTISSAGES

Le personnel instructeur et les personnes-ressources affectés à la formation sont responsables de faciliter l'apprentissage de l'aspirant policier dans toutes les activités de formation. Leur mission est de guider et de superviser la progression de ce dernier pour qu'il atteigne les objectifs d'apprentissage du programme. La supervision exercée s'adapte à son potentiel, à ses besoins et, le cas échéant, aux difficultés auxquelles il fait face.

L'aspirant policier est cependant le premier responsable de son apprentissage et de sa réussite. Il lui revient de participer activement à son apprentissage, de profiter pleinement des ressources mises à sa disposition, de s'intégrer à son groupe et à la vie à l'École afin de développer les habiletés et attitudes requises par la fonction policière.

▪ ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

L'appréciation formative

La stratégie de formation retenue renferme un processus d'appréciation formative qui se déroule tout au long du programme. Cette appréciation des cheminement d'apprentissage individuels s'effectue principalement par les diverses formes de rétroactions proposées à l'aspirant policier en formation. Chacune a pour but d'orienter et de réguler les apprentissages en vue de l'atteinte des objectifs et utilise les stratégies et les instruments suivants :

- objectivation et théorisation sous forme de rétroactions générales, en sous-groupes, en dyades ou individuellement;
- commentaires personnalisés des instructeurs, des spécialistes, des comédiens et des bénévoles;
- appréciations formatives et formelles par les instructeurs, les spécialistes, les pairs et l'analyse individuelle;
- rédaction individuelle d'un rapport de progression supervisé;
- consultation de documents de référence, de guides et de directives;
- participation obligatoire à des séminaires de formation d'appoint;
- participation à des cours de formation technique et tactique.

L'épreuve de synthèse

Au terme du processus de formation, l'aspirant policier démontre qu'il répond aux exigences, aux attentes et aux standards de chacun des objectifs poursuivis par le programme, et cela, dans le cadre d'une épreuve de synthèse. Cette dernière se compose de plusieurs épreuves qui permettent à l'aspirant policier de démontrer ses compétences dans les différents domaines de l'intervention policière qu'il a eu l'occasion d'approfondir lors de sa progression.

Dans le cadre de l'épreuve de synthèse, l'aspirant policier est donc invité à :

- démontrer sa capacité à réaliser efficacement une patrouille stratégique;
- évoluer dans des situations réalistes nécessitant son intervention à titre de policier-patrouilleur;
- démontrer ses habiletés techniques lors d'épreuves de qualification en tir, en conduite d'un véhicule de police et en intervention physique.

▪ **ATTESTATION DE RÉUSSITE**

À l'issue de la formation, l'École atteste du niveau de maîtrise des compétences de l'aspirant policier en émettant un bulletin. L'atteinte des standards exigés pour chacune des compétences qui composent le programme est sanctionnée par la délivrance du diplôme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Ce diplôme constitue le permis d'exercice pour la fonction de policier-patrouilleur.

Répartition des activités du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

Actualisation des connaissances	Problématique de l'emploi de la force	Activités du patrouilleur	Activités complémentaires	Évaluation des apprentissages
Pouvoirs et devoirs du policier..... 3 h	Intervention physique...63 h	Sorties policières129 h	Accueil par la direction ... 6 h Accueil par les chefs d'équipe 3 h	Épreuve de synthèse formative 7,5 h
Banque renseignements informatisés 3 h	Tir.....22,5 h	Rétroaction – Objectivation30 h	Quartier-maître..... 7,5 h	Épreuve de synthèse sommative..... 22,5 h
Appareil de détection d'alcool..... 3 h	Prise de décision4,5 h	Rencontres d'appréciation1,5 h	Service de garde..... 3 h	
Nouvelle criminalité..... 3 h	Simulateur de tir.....7,5 h	Éthique.....3 h	Rétroaction avec le responsable du PFIPG... 1,5 h	
Risques biologiques.. 1,5 h	Intervention tactique ...21 h	Réflexion en équipe...7,5 h	Exercices militaires ... 4,5 h	
Mort évidente 1,5 h	Déplacements tactiques lors de manifestations.....19,5 h	Préparation de procédure judiciaire.....9 h	Cérémonie de fin de programme..... 6 h	
Capacité affaiblie 6 h	Contrôle de manifestations.....7 h	Conduite d'un véhicule de police 15 h		
Politique portant sur la violence conjugale 3 h				
Politique portant sur la santé mentale 3 h				
Déontologie..... 3 h				
Techniques d'enquête criminelle..... 12 h				
42 h (9,47 %)	145 h (32,69 %)	195 h (43,97 %)	31,5 h (7,1 %)	30 h (6,76 %)

TOTAL : 443,5 h

Présentation détaillée du programme et description des compétences

La structure de présentation

La structure de présentation des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie respecte le format de présentation habituel d'un programme élaboré par compétences. Cette méthodologie comporte un vocabulaire et une structure qui lui sont spécifiques.

Ainsi une **compétence** représente-t-elle « un ensemble intégré d'habiletés cognitives, d'habiletés psychomotrices et de comportements socio-affectifs permettant à la personne de réaliser adéquatement une tâche ou une activité de travail ».

Pour chacune des compétences énoncées, on décrit un **contexte de réalisation**, c'est-à-dire la situation d'exercice de la compétence.

Chacun des énoncés de compétence se subdivise ensuite en **éléments de compétence**. Il s'agit des précisions nécessaires à la compréhension de la compétence. Ils précisent les grandes étapes d'exercice de la compétence ou ses principales composantes.

Enfin, les **critères de performance** définissent les exigences qui permettent d'exercer chacun des éléments de la compétence dans son contexte de réalisation et de témoigner de l'atteinte des standards, le cas échéant.

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence 1	Contexte de réalisation
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les activités du poste de police Nicolet-ENPQ • Lors de patrouilles simples ou jumelées, et ce, de jour ou en soirée • À partir des directives et procédures en vigueur au poste de police • En utilisant un véhicule de police et ses équipements • À partir des procédures d'application du régime pédagogique • À partir de documents de référence et du <i>Guide de rédaction des rapports et des formulaires</i> • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i> • À l'aide de séminaires de formation • À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages • Au moyen de périodes de rétroaction

Éléments de la compétence 1

Critères de performance

<p>1. Planifier sa patrouille.</p>	<p>1.1 Collecte et analyse judicieuses des informations pertinentes</p> <p>1.2 Établissement efficient de priorités</p> <p>1.3 Élaboration chronologique d'un plan</p> <p>1.4 Préparation et vérification adéquates du matériel, de l'équipement et du véhicule selon les directives du poste</p>
<p>2. Exécuter sa patrouille.</p>	<p>2.1 Conduite préventive du véhicule de police</p> <p>2.2 Observation, recherche et établissement de relations significatives entre des faits</p> <p>2.3 Description correcte des caractéristiques des personnes, des objets, des événements ou des lieux</p> <p>2.4 Préoccupation constante de l'approche stratégique en résolution de problèmes</p> <p>2.5 Communication efficace en situation de travail à l'interne et à l'externe en utilisant un langage approprié et une terminologie exacte</p> <p>2.6 Utilisation adéquate des communications radio et informatisées</p> <p>2.7 Recherche judicieuse des renseignements requis</p> <p>2.8 Consignation ordonnée et complète des faits significatifs</p> <p>2.9 Rédaction appropriée des rapports pertinents</p>

Éléments de la compétence 1**Critères de performance**

3. Apprécier la gestion de sa patrouille.

- 3.1 Autoévaluation judicieuse de ses performances quant aux dimensions légale, méthodologique, technique, sociocommunautaire, comportementale et éthique
- 3.2 Réflexion approfondie de sa façon de travailler en équipe
- 3.3 Reconnaissance juste de ses réactions devant des situations de stress
- 3.4 Formulation pertinente d'objectifs à atteindre et identification des moyens envisagés pour y arriver

Énoncé de la compétence 2	Contexte de réalisation
Intervenir lors de situations régulières.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'ensemble des activités du poste de police Nicolet-ENPQ • À partir de simulations présentant des cas fréquemment rencontrés par un policier : interceptions de véhicules et de leurs occupants, interventions policières relatives à la capacité de conduite affaiblie, prise de plaintes, événements à caractère suspect ou criminel et accidents • Lors de patrouilles simples ou jumelées, et ce, de jour ou en soirée • À partir des directives et procédures en vigueur au poste de police • À partir des procédures d'application du Règlement sur le régime des études de l'ENPQ • À partir de documents de référence et du <i>Guide de rédaction des rapports et des formulaires</i> • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i> • À l'aide de séminaires de formation • À l'aide du tableau sur la problématique de l'emploi de la force et du modèle national de l'emploi de la force • À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages • Au moyen de périodes de rétroaction • Au moyen d'un tribunal-école

Éléments de la compétence 2	Critères de performance
1. Évaluer les situations.	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 Observation attentive et analyse de la nature de l'événement, de l'appel ou de l'infraction en utilisant toutes les informations disponibles 1.2 Identification précise des raisons de soupçonner ou des motifs de croire à la commission d'une infraction ou d'un crime et des pouvoirs légaux qui y réfèrent
2. Élaborer une stratégie d'intervention.	<ol style="list-style-type: none"> 2.1 Considération des informations pertinentes 2.2 Préparation en fonction de la nature de l'appel ou de l'événement 2.3 Évaluation de la pertinence de faire appel à son supérieur, à de l'aide au besoin ainsi qu'à des services spécialisés 2.4 Recours approprié à des ressources pertinentes

Éléments de la compétence 2	Critères de performance
3. Résoudre les problématiques éprouvées.	3.1 Exécution adéquate de déplacements et de manœuvres particulières à la conduite d'urgence 3.2 Utilisation correcte et sécuritaire des équipements d'urgence et du système de communication visuel et sonore 3.3 Protection efficace des gens et des lieux 3.4 Respect des normes concernant les communications 3.5 Recours adéquat et sécuritaire à des techniques d'approche 3.6 Choix judicieux des moyens pour éliminer ou atténuer le problème 3.7 Choix conséquent d'une technique d'interception appropriée à la situation 3.8 Exécution adéquate de techniques 3.9 Interventions adaptées à la situation 3.10 Application correcte des procédures et des techniques relatives à la protection de la scène
4. Communiquer en utilisant différents moyens.	4.1 Communication adaptée à la situation et aux personnes impliquées 4.2 Communication pertinente d'information sur les ressources existantes
5. Planifier et procéder à l'enquête.	5.1 Considération des informations concernant le crime organisé et les informateurs de police 5.2 Consignation ordonnée et complète des faits sur les rapports et les formulaires ou dans le calepin de notes 5.3 Décision adéquate quant à la possibilité d'enquêter ou de référer à un service d'enquête spécialisé 5.4 Élaboration judicieuse d'une stratégie d'intervention 5.5 Exécution adéquate d'un plan d'enquête conforme au modèle de référence 5.6 Recours approprié à des sources pertinentes d'information 5.7 Respect légal des règles en matière de voir-dire 5.8 Respect légal des règles en matière de ouï-dire 5.9 Utilisation adéquate de techniques spécifiques pour les entrevues 5.10 Consignation exacte des témoignages recueillis lors des entrevues 5.11 Consignation exacte des déclarations recueillies lors des entrevues 5.12 Décision adéquate quant à l'arrestation et à la détention ou non du suspect 5.13 Application correcte des procédures d'arrestation avec ou sans mandat

Éléments de la compétence 2**Critères de performance**

- 5.14 Application correcte des procédures de détention
- 5.15 Application correcte des procédures d'incarcération et de remise en liberté d'un détenu
- 5.16 Utilisation appropriée de techniques spécifiques pour les interrogatoires
- 5.17 Application correcte des procédures en matière de perquisition avec ou sans mandat
- 5.18 Préparation et présentation conformes d'un dossier complet d'enquête en vue d'un témoignage à la cour

6. Apprécier ses interventions.

- 6.1 Autoévaluation judicieuse de ses performances quant aux dimensions légale, méthodologique, technique, sociocommunautaire, comportementale et éthique
- 6.2 Recours systématique à l'approche stratégique en résolution de problèmes si nécessaire
- 6.3 Réflexion approfondie sur sa façon de travailler en équipe
- 6.4 Reconnaissance juste de ses réactions devant des situations de stress
- 6.5 Formulation pertinente d'objectifs à atteindre et identification des moyens envisagés pour y arriver

Énoncé de la compétence 3	Contexte de réalisation
Intervenir lors de situations à risque.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'ensemble des activités du poste de police Nicolet-ENPQ • À partir de simulations d'activités vécues par un policier : interception à risque faible, modéré et élevé d'un véhicule routier, intervention lors de capacité de conduite affaiblie, prise de plaintes, violence conjugale et événements diversifiés • Lors de patrouilles simples ou jumelées, et ce, de jour ou en soirée • Lors d'exercices en laboratoire • Au moyen de circuits d'intégration • À partir des directives et procédures en vigueur au poste de police • À partir de l'expérimentation volontaire de l'aérosol capsique et des techniques de décontamination • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i> • À partir de documents de référence et du <i>Guide de rédaction des rapports et des formulaires</i> • À partir des procédures d'application du Règlement sur le régime des études de l'ENPQ • À l'aide de séminaires de formation • À l'aide du tableau sur la problématique de l'emploi de la force et du modèle national de l'emploi de la force • À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages • Au moyen de périodes de rétroaction • Au moyen d'un tribunal-école

Éléments de la compétence 3	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation à risque.	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 Observation et analyse des composantes de la situation en recueillant toutes les informations disponibles 1.2 Identification des raisons de soupçonner ou des motifs de croire à la commission d'une infraction ou d'un crime et des pouvoirs légaux qui y réfèrent
2. Élaborer une stratégie d'intervention.	<ol style="list-style-type: none"> 2.1 Considération des informations pertinentes 2.2 Préparation en fonction de la nature de l'appel ou de l'événement 2.3 Reconnaissance raisonnable des risques potentiels et de leurs conséquences 2.4 Identification précise de la catégorie des comportements du ou des individus

Éléments de la compétence 3

Critères de performance

	2.5	Prise en compte des considérations tactiques et de ses caractéristiques personnelles
	2.6	Évaluation constante de l'état physique et psychologique des gens en difficulté de même que des interventions à privilégier
	2.7	Identification adéquate des mesures de protection ou de contrôle des personnes en danger aussitôt que possible
	2.8	Identification correcte des procédures et des techniques relatives à la protection de la scène
	2.9	Communication immédiate avec son supérieur
	2.10	Évaluation correcte du besoin d'assistance et du recours à des services spécialisés
	2.11	Transmission claire et précise de l'information
	2.12	Choix judicieux d'interventions et de techniques appropriées à la situation
3.		Contrôler les individus et les situations problématiques vécues.
	3.1	Exécution sécuritaire et efficace de déplacements et de manœuvres particulières à la conduite d'urgence d'un véhicule lorsque nécessaire
	3.2	Respect des directives concernant les communications
	3.3	Exécution sécuritaire de techniques
	3.4	Utilisation adéquate des équipements d'urgence et des techniques relatives à la protection des gens et des lieux
	3.5	Application correcte des procédures et des techniques relatives à la protection de la scène
	3.6	Respect des principes fondamentaux en défense
	3.7	Exécution efficace et sécuritaire d'interventions et de techniques pertinentes liées à l'emploi de la force : présence policière, communication tactique en situation d'autorité, contrôle physique, armes intermédiaires, armes de service et poursuite d'un véhicule
	3.8	Identification précise des infractions et de leurs éléments essentiels
	3.9	Recours à des techniques d'immobilisation provoquée au besoin
	3.10	Adaptation continue à l'évolution de la situation et repositionnement tactique au besoin
	3.11	Application adéquate des principes du travail en équipe et respect des rôles respectifs

Éléments de la compétence 3**Critères de performance****4.** Planifier et procéder à l'enquête.

- 4.1 Considération des informations concernant le crime organisé et les informateurs de police
- 4.2 Consignation ordonnée et complète des faits
- 4.3 Décision adéquate quant à la possibilité d'enquêter ou de référer à un service d'enquête spécialisé
- 4.4 Élaboration adéquate d'une stratégie d'intervention
- 4.5 Exécution adéquate d'un plan d'enquête conforme au modèle de référence
- 4.6 Recours approprié à des sources pertinentes d'information
- 4.7 Respect légal des règles en matière de voir-dire
- 4.8 Respect légal des règles en matière de ouï-dire
- 4.9 Utilisation efficace de techniques spécifiques pour les entrevues
- 4.10 Consignation exacte des témoignages recueillis lors des entrevues
- 4.11 Consignation exacte des déclarations recueillies lors des entrevues
- 4.12 Décision adéquate quant à l'arrestation et à la détention ou non du suspect
- 4.13 Application correcte des procédures d'arrestation avec ou sans mandat
- 4.14 Application correcte des procédures de détention
- 4.15 Application correcte des procédures d'incarcération et de remise en liberté d'un détenu
- 4.16 Utilisation efficace de techniques spécifiques pour les interrogatoires
- 4.17 Application correcte de procédures en matière de perquisition avec ou sans mandat
- 4.18 Préparation et présentation conformes d'un dossier d'enquête en vue d'un témoignage à la cour

5. Apprécier ses interventions.

- 5.1 Autoévaluation judicieuse de ses performances quant aux plans légal, méthodologique, technique, sociocommunautaire, comportementale et éthique
- 5.2 Recours systématique à l'approche stratégique en résolution de problèmes si nécessaire
- 5.3 Réflexion approfondie sur sa façon de travailler en équipe
- 5.4 Reconnaissance juste de ses réactions devant des situations de stress
- 5.5 Formulation pertinente d'objectifs à atteindre et identification des moyens envisagés pour y arriver

Énoncé de la compétence 4	Contexte de réalisation
Intervenir lors d'opérations planifiées.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les activités planifiées du poste de police Nicolet-ENPQ • À partir de simulations présentant des cas occasionnellement vécus par un policier : opération-cinémomètre ou opération-ADA, vérification des sièges d'enfant, manifestations publiques, perquisitions, contrôles routiers • Lors d'exercices en laboratoire • À partir des directives et procédures établies par le responsable de l'opération • À partir des procédures d'application du Règlement sur le régime des études de l'ENPQ • À l'aide de documents de référence et du <i>Guide de rédaction des rapports et des formulaires</i> • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i> • À l'aide de séminaires de formation • À l'aide du tableau de la problématique de l'emploi de la force et du modèle national de l'emploi de la force • À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages • À l'aide d'appareils et d'équipements spécialisés

Éléments de la compétence 4	Critères de performance
<p>1. Se préparer sur les plans mental, physique et logistique.</p>	<p>1.1 Étude approfondie du plan stratégique ou tactique établi</p> <p>1.2 Condition physique adéquate selon le seuil établi par l'ENPQ</p> <p>1.3 Préparation et vérification adéquates du matériel, de l'équipement nécessaire et du véhicule</p>
<p>2. Effectuer des contrôles routiers.</p>	<p>2.1 Positionnement stratégique des véhicules</p> <p>2.2 Utilisation efficace et sécuritaire des équipements</p> <p>2.3 Exécution adéquate du plan opérationnel</p> <p>2.4 Respect des directives du responsable des opérations</p> <p>2.5 Adaptation continue à l'évolution de la situation</p> <p>2.6 Interceptions sécuritaires et méthodiques des véhicules</p> <p>2.7 Communication adaptée à la situation</p> <p>2.8 Respect des pouvoirs et devoirs en matière d'arrestations, de saisies et de perquisitions</p> <p>2.9 Rédaction appropriée des rapports</p>

Éléments de la compétence 4	Critères de performance
<p>3. Résoudre les situations problématiques afin de maintenir ou de rétablir l'ordre et la paix lors de désordres publics</p>	<p>3.1 Organisation et harmonisation adéquates dans les manœuvres et les techniques utilisées ainsi que dans les déplacements de groupe</p> <p>3.2 Utilisation efficace et sécuritaire des équipements</p> <p>3.3 Exécution adéquate du plan opérationnel</p> <p>3.4 Respect intégral des directives et des commandements du responsable des opérations</p> <p>3.5 Adaptation adéquate à l'évolution de la situation</p> <p>3.6 Communication adaptée à la situation</p> <p>3.7 Compréhension et utilisation efficaces du mode de communication en vigueur</p> <p>3.8 Interventions sécuritaires et méthodiques</p> <p>3.9 Exécution correcte des techniques et des mouvements enseignés</p> <p>3.10 Respect des pouvoirs et devoirs en matière d'arrestations, de détention, de saisies et de perquisitions</p> <p>3.11 Utilisation adéquate de techniques spécifiques pour les entrevues</p> <p>3.12 Consignation exacte des témoignages recueillis lors des entrevues</p> <p>3.13 Consignation exacte des déclarations recueillies lors des entrevues</p> <p>3.14 Utilisation efficace de techniques pour les interrogatoires</p> <p>3.15 Rédaction appropriée de rapports, si exigé</p>
<p>4. Apprécier les interventions effectuées lors de l'opération.</p>	<p>4.1 Participation active à l'évaluation des performances du groupe en rapport avec les dimensions légale, méthodologique, technique, sociocommunautaire, comportementale et éthique</p> <p>4.2 Réflexion et analyse critiques quant aux techniques utilisées en rapport avec l'emploi de force jugée nécessaire</p> <p>4.3 Réflexion approfondie de sa façon de travailler en équipe</p> <p>4.4 Reconnaissance de ses réactions devant des situations de stress</p> <p>4.5 Recommandation collective d'objectifs à atteindre</p>

Énoncé de la compétence 5	Contexte de réalisation
<p>Intégrer dans ses interventions policières les dimensions légale, méthodologique, technique, sociocommunautaire, comportementale et éthique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À l'intérieur d'une démarche globale d'activités intégrées • Dans l'ensemble de ses interventions policières en situation régulière, à risque et planifiées au poste de police Nicolet-ENPQ • Lors d'activités périscolaires et d'activités de rapprochement avec la population • Au moyen de rencontres de rétroaction • À l'aide de séminaires de formation • Lors de l'épreuve de synthèse • En conformité avec la législation en vigueur • En conformité avec les chartes des droits et libertés de la personne • En conformité avec le <i>Guide de pratiques policières</i>, le <i>Guide de rédaction des rapports et des formulaires</i> et le cahier des directives du poste • À l'aide de documents de référence • En conformité avec les disciplines techniques • En conformité avec les exigences de la police professionnelle de type communautaire • En conformité avec les principes d'éthique • En conformité avec la réalité ethnoculturelle de l'École • À l'aide du tableau de la problématique de l'emploi de la force et du modèle national de l'emploi de la force • À partir des procédures d'application du Règlement sur le régime des études de l'ENPQ • À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages

Éléments de la compétence 5	Critères de performance
<p>1. Intervenir dans l'application des lois en fonction des pouvoirs et devoirs du policier.</p>	<p>1.1 Identification rapide des aspects civil, pénal et administratif d'un événement</p> <p>1.2 Identification juste des juridictions, lois et règlements applicables</p> <p>1.3 Identification précise de l'infraction et référence précise aux articles de loi et réglementations</p> <p>1.4 Application adéquate de ses pouvoirs et devoirs notamment par le respect des droits et libertés de la personne, particulièrement en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇨ d'arrestation ⇨ de détention ⇨ de remise en liberté ⇨ de perquisition, de fouille, de saisie

Éléments de la compétence 5**Critères de performance**

2. Utiliser des méthodes de travail efficaces.	2.1 Respect et application adéquate des directives et procédures du <i>Guide de pratiques policières</i> 2.2 Gestion efficace de son temps lors de sa patrouille planifiée 2.3 Préparation adéquate dans l'ensemble de ses activités 2.4 Application chronologique des étapes de l'enquête policière liées au modèle de référence 2.5 Méthodes de recherche efficaces et appropriées à la situation 2.6 Collaboration active et efficace à la réalisation d'un objectif commun 2.7 Recours systématique du processus méthodique de l'intervention policière (5 ions) 2.8 Préoccupation constante de l'approche en résolution de problèmes 2.9 Consignation claire et précise de l'information sur les rapports et les formulaires appropriés 2.10 Application sécuritaire de méthodes de travail 2.11 Travail d'équipe efficace
3. Intégrer des techniques spécifiques à ses interventions policières.	3.1 Évaluation adéquate de la situation 3.2 Choix judicieux d'une technique ou d'une arme 3.3 Exécution sécuritaire et efficace de techniques 3.4 Exécution de déplacements et de manœuvres particulières en conduite d'urgence 3.5 Exécution sécuritaire de techniques relatives à l'entreposage, à la manipulation et au transport des armes 3.6 Application efficace de techniques liées à l'emploi de la force : <ul style="list-style-type: none"> ↪ présence policière ↪ communication en situation d'autorité ↪ intervention physique ↪ armes intermédiaires ↪ arme de service ↪ encadrement de manifestations ↪ déplacements et stationnements tactiques en auto ↪ poursuite automobile et immobilisation provoquée
4. Orienter ses interventions policières selon les exigences sociocommunautaires.	4.1 Compréhension manifeste des différents types de comportements humains habituellement vécus par un policier 4.2 Reconnaissance adéquate de son rôle de patrouilleur-gendarme dans la société 4.3 Mise au service de la collectivité de savoirs manifestes

Éléments de la compétence 5

Critères de performance

	<p>4.4 Capacité évidente d'interagir et de communiquer en société avec une population hétérogène (citoyens, collègues, supérieurs, plaignants, victimes, témoins, suspects) au plan ethnoculturel</p> <p>4.5 Participation active à des activités communautaires de rapprochement avec la population</p> <p>4.6 Application visible des principes d'intervention de la police professionnelle de type communautaire</p> <p>4.7 Transmission pertinente d'informations aux citoyens</p>
<p>5. Manifester, en tout temps, des attitudes et des comportements conformes aux valeurs éducatives de l'ENPQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ respect; ▪ intégrité; ▪ discipline; ▪ esprit d'équipe; ▪ sens des responsabilités. 	<p>5.1 Manifestation visible d'un comportement professionnel conforme aux valeurs de l'École en tout temps</p> <p>5.2 Respect intégral Règlement sur le régime des études de l'ENPQ</p> <p>5.3 Application des directives en matière d'éthique et de déontologie policière</p>

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.